



## CENTRE YONNE

### Un chiffre

**3** projets éoliens concernent des communes du Centre Yonne. Le permis de construire a été accordé pour le projet de ferme de 10 éoliennes à Charmoy, Epineau-les-Voves et Villemer. Deux autres avant-projets sont en suspens à Briennon-sur-Armançon et Turny.

### LE COÛT DES ÉOLIENNES. Financement.

La société Volkswind souhaite implanter une vingtaine d'éoliennes en Centre Yonne. « Pour une éolienne, il faut compter 1 million d'euros par mégawatt », indique Cyril Jouve, chargé des relations de la société allemande. Ensuite, les sociétés revendront l'énergie à EDF pour la somme de 8,2 centimes d'euros le kilowatt/heure. ■

## Centre Yonne → Actualités

**ÉNERGIE** ■ Des projets à Charmoy, Epineau, Villemer, Briennon-sur-Armançon et Turny

# Les éoliennes à l'assaut du Centre Yonne

Des dizaines d'éoliennes entre Villemer et Turny, c'est ce que prévoient trois projets éoliens en Centre Yonne. Pourquoi les sociétés choisissent-elles de venir s'implanter ici ?

Carole Cassier

ccassier@yonne-republicaine.fr

Les éoliennes pourraient pousser un peu partout en Centre Yonne, et modifier considérablement le paysage icaunais.

Volkswind et Enertrag, deux sociétés de développement de parcs éoliens, portent actuellement trois projets d'implantation de ces mâts de 200 mètres de hauteur, dans les cantons de Migennes et Briennon-sur-Armançon.

### Le Migennois, zone propice à l'implantation d'éoliennes

Pourquoi ces sociétés ont-elles choisi le Centre Yonne ? « Nous avons beaucoup de contraintes, comme l'éloignement des habitations, les zones naturelles, les bois, les faisceaux hertziens, les monuments historiques, etc. Lorsque l'on s'éloigne de toutes ces zones, il ne reste pas énormément de place », indique Amélie Borghiat, chef de projet pour Enertrag.



VENT. Dix éoliennes sont prévues à Charmoy, Epineau et Villemer. Une dizaine d'autres sont en projet autour de Briennon-sur-Armançon. Turny pourrait en accueillir au moins autant (document DR)

Pas beaucoup de place pour les éoliennes en France. Mais a priori, dans le Migennois, il y aurait la place d'en implanter des dizaines. Et assez de vent.

Les communes de Charmoy, Epineau-les-Voves et Villemer sont en première ligne. Le permis de construire une ferme de dix éoliennes a été accordé par le préfet, malgré les oppositions (voir ci-dessous).

En février, Volkswind, société allemande basée en région parisienne, a présenté un autre projet d'une dizaine de mâts autour de Briennon-sur-Armançon. A l'heure actuelle, le conseil municipal, qui se réunit ce soir, n'a

pas donné le feu vert aux études.

La commune de Turny a également été approchée pour donner son avis, sans réponse.

### Les sociétés veulent jouer la « transparence »

Les sociétés, contactées, se prêtent volontiers aux questions-réponses. Elles montrent patte blanche et jouent la transparence. « Le conseil municipal donne son aval, et on informe la population au fur et à mesure », remarque la chef de projet d'Enertrag. A Volkswind, le discours est identique. « Nous sommes sur le projet depuis

2006. Nous avons beaucoup communiqué, tous les éléments d'informations ont été donnés. Une fois que le permis de construire est accordé, je ne vois pas comment on pourrait faire marche arrière », remarque Cyril Jouve, chargé des relations chez Volkswind.

Lorsqu'un conseil municipal, puis un préfet, donnent des premiers avis favorables, revenir en arrière, même avec une pression citoyenne, semble difficile. Si les habitants ne veulent pas de ces éoliennes, il leur faudra anticiper, et se faire entendre auprès de leurs conseils municipaux. ■

### → QUESTIONS À

#### CYRIL JOUVE

Chargé des relations pour Volkswind

#### Pourquoi avoir choisi le Centre Yonne pour installer les 10 éoliennes ?

En France, on a fait un premier travail cartographique, où on exclut les endroits avec de nombreuses restrictions, comme les couloirs d'aviation, la distance aux habitations, les monuments historiques. Après cela, on isole des zones avec un potentiel, comme en Centre Yonne, et on va voir les communes pour leur proposer le projet.

#### Si les communes refusent l'éolien, continuez-vous quand même les projets ?

Non. Pour les communes de Charmoy, Epineau et Villemer, on a emmené les maires visiter un parc éolien, discuter avec les riverains. Ensuite, on a eu trois avis favorables des maires pour le permis de construire.

#### Pourtant, des habitants se sont insurgés du projet ?

On a été un peu surpris de voir les réactions tardives contre le projet. On a fait des réunions publiques, il y a eu l'enquête publique. On a fait ça dans les règles de l'art, depuis 2006. Les services de l'État ont été consultés, et le préfet a décidé. L'opposition me paraît, je ne vois pas dire grotesque, mais elle arrive trop tard.

Recueilli par Carole Cassier

**ASSOCIATION** ■ Pétition, demande de référendum, recours au tribunal administratif, les citoyens font du bruit

## Sauvons le paradis met les hommes politiques sous pression

Ce sont les plus farouches opposants au projet de ferme éolienne lancé à Charmoy, Villemer et Epineau-les-Voves. Et ils n'ont pas dit leur dernier mot.

Les membres de l'association Sauvons le paradis, regroupant des habitants des trois communes, a rassemblé des centaines de signatures, afin de réclamer l'ouverture d'un référendum.

Pour le moment, le conseil municipal de Villemer a refusé d'organiser ce référendum, et a renvoyé la balle au préfet, qui devra statuer sur la tenue ou



DÉTERMINÉS. L'association s'oppose au projet éolien de Charmoy, Villemer et Epineau-les-Voves par les moyens légaux. PHOTO D'ARCHIVES CAROLE CASSIER

non de cette consultation populaire. Les communes de Charmoy et Villemer n'ont pas l'air plus enclines à organiser ce référendum, qui demande l'avis des citoyens sur l'implantation de ces éoliennes à 900 mètres de leurs habitations.

Bien que le permis de construire cette ferme de dix éoliennes ait déjà été accordé par le préfet, un recours a été déposé devant le tribunal administratif. L'installation des éoliennes devra donc attendre le jugement du tribunal. Philippe Hardion,

président de l'association, a également fait un recours gracieux auprès du préfet afin de faire « annuler le permis de construire en cours. Je ne lâche rien. J'ai une motivation, et si le préfet ne fait pas son travail j'irai voir au-dessus ».

Les membres de l'association ont déjà reçu le soutien de Jean-Pierre Soisson, et espèrent attirer l'attention des membres du gouvernement. Ils n'hésiteront pas à mettre encore la pression sur les hommes politiques pour se faire entendre. ■